

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 7 AVRIL 2017

Date de convocation : 3 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric, Mme HERVÉ Martine, M. GRIVEL Roland, Mme BERGER Soizic, M. HAMELIN Denis, M. GAUTIER Daniel, Mme DENIS Joëlle, M. DENOUAL Nicolas (arrivé à 20 heures 45)

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 11

Date de convocation : 03/04/2017

Date d'affichage : 03/04/2017

Secrétaire de séance : Mme BERGER Soizic

Ordre du jour :

- Création d'un Comité Consultatif Action Sociale
- Indemnité de fonction du Maire et des adjoints (reformulation de la délibération 14-2014 du 11 avril 2014)
- Approbation du compte de gestion 2016 de la commune
- Approbation du compte administratif 2016 de la commune
- Vote des taux d'imposition
- Affectation du résultat 2016 du budget de la commune
- Vote du budget primitif 2017 de la commune
- Acquisition de matériel électoral pour les élections
- Questions diverses

2017-10 - Création d'un Comité Consultatif Action Sociale

M. Ganche et M. Denoual absents pour cette délibération

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 16 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale et a accepté la création d'un Comité Consultatif Action Sociale. Ce Comité Consultatif doit être composé d'élus et de personnes qualifiées extérieures. Il n'a aucun pouvoir de décision mais peut être consulté et effectuer un travail préparatoire sur tout sujet en lien avec l'action sociale. Il peut rendre un avis sur toutes les demandes d'aides sociales et proposer des événements en faveur notamment des personnes âgées (repas...) qui devront être votés par le Conseil Municipal.

M. le Maire propose de composer le Comité Consultatif Action Sociale des mêmes membres que le Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de mettre fin aux fonctions de M. Pierre SORAIS, de M. Stéphane NOURRY, de Mme HERVÉ Martine, de Mme BERGER Soizic, de M. GAUTIER Daniel, de M. GANCHE Yves, de**

Mme LESAGE Marie-France, de M. MAILLARD Joseph et de Mme LECAN Catherine, en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- Désigne M. Stéphane NOURRY, Mme HERVÉ Martine, Mme BERGER Soizic, M. GAUTIER Daniel, M. GANCHE Yves, Mme LESAGE Marie-France, M. MAILLARD Joseph et Mme LECAN Catherine comme membres et M. Pierre SORAIS comme président du Comité Consultatif Action Sociale.

NB : Le Centre Communal d'Action Sociale, même dissout, doit encore approuver ses comptes de gestion et administratif pour l'exercice 2016.

2017-11 - Indemnité de fonction du Maire et des adjoints (reformulation de la délibération 14-2014 du 11 avril 2014)

M. Ganche et M. Denoual absents pour cette délibération

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 prévoit des évolutions de la grille indiciaire impliquant un changement de l'indice brut terminal de la fonction publique. Ce changement impacte le calcul des indemnités des élus basé sur cet indice brut terminal, qui sera porté à 1027 au 1er janvier 2018, au lieu de 1015 actuellement.

Il est donc nécessaire de reformuler la délibération 14-2014 du 11 avril 2014 sur l'indemnité de fonction du Maire et des adjoints et de remplacer l'expression « indice 1015 » par l'expression « indice brut terminal de la fonction publique »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Considérant que le Code susvisé fixe les taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints ;

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire maximale aux taux suivants :

- **Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : Maire 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **Considérant que le taux maximal des indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints fixé par l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales s'élève à 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et dans un souci de maintenir l'enveloppe budgétaire au même niveau que lors du précédent mandat :**
 - **Premier adjoint : 4,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
 - **Second adjoint : 4,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
 - **Troisième adjoint : 4,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Ces indemnités seront soumises à la CSG, à l'IRCANTEC, au DIF et assujetties, sur demande volontaire des intéressés, à une cotisation de retraite par rente au titre d'élus locaux, suivant le plafond des taux de cotisation prévus aux articles L.123-11 du Code des Communes, article 17 de la loi du 18 août 1971 et article 11 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972, à 8 % pour la collectivité et 8 % pour l'élu. Les cotisations correspondantes seront retenues à la source.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget communal.

2017-12 - Approbation du compte de gestion 2016 de la commune

M. Denoual absent pour cette délibération

Compte de gestion dressé par le comptable de la Trésorerie de Tinténac : Monsieur Eric BAILLON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- **Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

2017-13 - Approbation du compte administratif 2016 de la commune

M. Ganche absent pour cette délibération

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 de la commune. Il rappelle que l'assemblée délibérante a voté le budget primitif 2016 au niveau :

- Du chapitre pour la section de fonctionnement
- De l'opération pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016+ DM	Réalisées en 2016
011	Charges à caractère général	50080,27 €	36741,43 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	88387,72 €	84027,53 €
65	Autres charges de gestion courante	51549,87 €	41507,73 €
66	Charges financières	9100,00 €	8968,92 €
67	Charges exceptionnelles	600,00 €	600,00 €
022	Dépenses imprévues	2000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement (opération d'ordre)	119381,69 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	933,00 €	933,00 €
	TOTAL	322032,55 €	172778,61 €
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016 + DM	Réalisées en 2016
70	Produits des services et du domaine	2433,96 €	4019,70 €
73	Impôts et taxes	123023,37 €	127288,24 €
74	Dotations, subventions, participations	67103,70 €	69052,58 €
75	Autres produits de gestion courante	18196,46 €	23259,80 €
76	Produits financiers	0,00 €	1,74 €
013	Atténuation de charges	30164,88 €	38770,06 €
002	Excédent antérieur reporté	81110,18 €	0,00 €
	TOTAL	322032,55 €	262392,12 €
	<i>Résultat de l'exercice 2016 (excédent)</i>		89613,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2016 + DM	Réalisées en 2016
16	Emprunts et dettes assimilées	34850,00 €	33261,61 €
20	Immobilisations incorporelles	139,00 €	139,00 €
204	Subventions d'équipement versées	8705,85 €	6105,83 €
21	Immobilisations corporelles	50545,56 €	20822,84 €
23	Immobilisations en cours	271175,91 €	22566,95 €
	TOTAL	365416,32 €	82896,23 €

Chapitre	RECETTES	BP 2016 + DM	Réalisées en 2016
10	Apports, dotations et réserves	114914,00 €	108360,19 €
13	Subventions d'équipement	127112,36 €	10404,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	34,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	119381,69 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	933,00 €	933,00 €
001	Excédent antérieur reporté	3075,27 €	0,00 €
	TOTAL	365416,32 €	137591,75 €
	<i>Résultat de l'exercice 2016 (excédent)</i>		54695,52 €

Monsieur Le Maire passe la présidence à Monsieur Stéphane NOURRY, 1^{er} adjoint au Maire, et quitte la salle pour le vote du compte administratif de la commune de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane NOURRY, 1er adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pierre SORAIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016 de la commune lequel peut se résumer ainsi :**

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAUX	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de l'exercice 2015	0,00 €	81110,18 €	0,00 €	3075,27 €	0,00 €	84185,45 €
Opérations de l'exercice 2016	172778,61 €	262392,12 €	82896,23 €	137591,75 €	255674,84 €	399983,87 €
TOTAUX (clôture)	172778,61 €	343502,30 €	82896,23 €	140667,02 €	255674,84 €	484169,32 €
Résultats de l'exercice 2016	89613,51 €		54695,52 €			
Résultats de clôture 2016	170723,69 €		57770,79 €			
Reste à réaliser en 2017			11644,42 €			

- **Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
- **Vote à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune.**

2017-14 - Vote des taux d'imposition

M. Ganche absent pour cette délibération

Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi le 17 mars 2017 par Monsieur le Directeur régional des finances publiques, indiquant les bases d'imposition pour 2017 et

précisant que le montant des allocations compensatrices revenant au titre des différentes taxes pour l'année 2017 s'élève à 5587 € et que celui du versement GIR s'élève à 14079 €.

Considérant que le produit global attendu pour 2017 des trois taxes directes locales, nécessaire à l'équilibre du budget, s'établit ainsi qu'il suit :

	Base	Taux votés	Produit en €
Taxe d'habitation :	253300 €	12,73 %	32245 €
Taxe foncière propriétés bâties :	214100 €	14,60 %	31259 €
Taxe foncière propriétés non bâties :	23800 €	38,29 %	9113 €
Produit global attendu des trois taxes directes locales :			72617 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dît qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour 2017,
- Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	12,73 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,29 %

- Fixe à 72617 € le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2017.

2017-15 - Affectation du résultat 2016 du budget de la commune

M. Ganche absent pour cette délibération

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2016 de la commune présente les résultats suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 170723,69 €
- ✓ Excédent d'investissement : 57770,79 €

	résultat CA 2015	virement à la section investissement	résultat de l'exercice 2016	résultat de clôture de l'exercice 2016	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
investissement	3075,27		54695,52	57770,79	
fonctionnement	181110,18	100000,00	89613,51	170723,69	170723,69

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016</u>	170723,69
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	70000,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	100723,69
Total affecté au compte 1068	70000,00
<u>Déficit global cumulé au 31/12/2016</u>	0,00
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2017-16 - Vote du budget primitif 2017 de la commune

M. Ganche absent pour cette délibération

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2017 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
----------------------------------	--	--

Chapitre	DEPENSES	BP 2017
011	Charges à caractère général	50426,51 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	87442,72 €
014	Atténuation de produits	409,60 €
65	Autres charges de gestion courante	46046,57 €
66	Charges financières	7293,64 €
67	Charges exceptionnelles	690,00 €
022	Dépenses imprévues	2000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	130180,91 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1340,00 €
TOTAL		325829,95 €

Chapitre	RECETTES	BP 2017
70	Produits des services et du domaine	1608,72 €
73	Impôts et taxes	121087,00 €
74	Dotations, subventions, participations	65788,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16059,79 €
013	Atténuation de charges	20562,75 €
002	Excédent antérieur reporté	100723,69 €
TOTAL		325829,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
---------------------------------	--	--

Chapitre	DEPENSES	BP 2017 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2017)
16	Emprunts et dettes assimilées	35386,17 €
20	Immobilisations incorporelles	1000,00 €
21	Immobilisations corporelles	57900,52 €
23	Immobilisations en cours	336991,46 €
TOTAL		431278,15 €

Chapitre	RECETTES	BP 2017 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2017)
10	Apports, dotations et réserves	76028,00 €
13	Subventions d'équipement	165108,45 €
16	Emprunts et dettes assimilées	850,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	130180,91 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1340,00 €
001	Excédent antérieur reporté	57770,79 €
TOTAL		431278,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2017 de la commune au niveau :**
 - **du chapitre pour la section de fonctionnement,**
 - **du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».**
- **Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	325829,95 €	325829,95 €
Section d'investissement	431278,15 €	431278,15 €

2017-17 - Acquisition de matériel électoral pour les élections

Dans le cadre des élections, la commune doit se doter d'un isoloir pour personnes à mobilité réduite. M. Le Maire présente deux devis, le premier de la société FABREGUE DUO d'un montant de 272,88 € TTC, le second de la société VEDIF COLLECTIVITÉS d'un montant de 334,44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le devis de la société FABREGUE DUO, pour l'acquisition d'un isoloir pour personnes à mobilité réduite, d'un montant de 272,88 € TTC ;**
- **Précise que cette somme sera imputée au compte 2188, programme 27 (Matériel et outillage), section d'investissement du budget 2017 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

**Le Maire,
Pierre SORAIS**